

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Les insertions page 10 fr. (algne) Echos 15 fr.; 2<sup>e</sup> page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Em. LACROIX C. C. P. 2523 St-Germain

Hebdomadaire Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France : 15 fr. — Etranger : 20 fr.

## LE PROBLÈME DE DEMAIN

### Le projet de M. Viollette le statut des Juifs et la citoyenneté romaine

Le projet Viollette faisant couler beau coup d'encre en Algérie comme en France, il nous a paru intéressant de reproduire cet excellent article de notre bon confrère Jules Cazeneuve, directeur de l'Algérie Economique et Financière, qui se publie à Paris.

Disons encore que dans certains milieux politiques on attribue cette demande à l'animosité de l'ancien Gouverneur Général de l'Algérie contre notre ami M. Eraïle Morinaud qui en aurait toujours été l'adversaire et n'aurait pas ménagé ses sarcasmes contre l'auteur du projet qui, avant le centenaire, avait fait paraître chez Aïcan « L'Algérie vivra-t-elle ? », un livre dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'il pêche par la base et, au fond, laisse beaucoup à désirer.

Au sein de cette contribution à l'examen du projet de M. Viollette concernant la naturalisation française de 20.000 indigènes, nous tenons à répéter qu'une longue expérience de la vie et de la mortalité des indigènes, particulièrement de l'Algérie, confirme d'une façon absolue que leur bonheur est dans la satisfaction de leurs intérêts matériels à laquelle sont attachées la foi dans leurs coutumes ancestrales et la piété dans leurs croyances religieuses.

Est-ce à dire qu'on ne leur doit rien de plus qu'une assurance contre les risques toujours à prévoir des maux dont leur existence peut avoir à souffrir ? En vérité, personne n'a jamais songé à enfermer leur communauté dans un cadre étroit dont les dimensions seraient à jamais ne varieront. La politique la plus saine des Gouvernements généraux, y compris M. Viollette, a consisté dignement, avec une persévérance qui n'a pas connu de faiblesse, à élargir ce domaine et à le doter d'un aménagement calculé pour qu'il induise le contentement et débarrasse les horbes vénéneuses qui naissent d'immenses servitudes de passé.

Dans le langage des représentants politiques, il n'y a rien de plus difficile que de résoudre le problème qui se pose en Algérie, la tendance des démagogues et de ce qu'on fait l'usage de l'expression de se limiter aux faits présents et de tout peut négocier ce qui au moment donné, peut être dispensé ou non, et le devoir inévitablement, en regard à satisfaire.

La France compte les millions d'âmes dont 40 millions sont groupés dans la Métropole et dont 60 millions sont dispersés sur divers continents, ce qui a permis de dire que notre nation est partout chez elle dans le monde.

Les 60 millions d'âmes qui composent de moins de 5 millions de Français, d'un peu moins d'étrangers et d'un peu plus de 50 millions d'indigènes. C'est pour cette masse qu'il importe d'envisager une représentation nationale, siégeant au cœur même des pouvoirs publics.

La Grande-Bretagne, dont la législation coloniale offre tant d'exemples à méditer du point de vue social, a déjà réalisé ce qu'il faut entreprendre chez nous.

L'Espagne, en s'y refusant, a perdu dorénavant son immense empire.

Maintenant, revenons au projet de M. Viollette. Nous avons précédemment rappelé, en ce qui concerne les Juifs, que leur statut personnel avait été aboli en 1807. Après la destruction du Temple et la dispersion, sous le règne de Titus, les Juifs se dispersèrent et se répartirent sur la terre connue. Ils possédèrent leur vie en liberté dans les villes qu'ils peuplèrent et les lois de l'hospitalité, même sous des règles restrictives en leur faveur.

Ceux qui se fixèrent en France demandèrent à Louis XVI de leur donner une nationalité. Mais la Révolution française, Louis XVI parti, se fit sur l'échafaud et c'est la Convention qui, le premier, prit en considération les vœux des Juifs sous certaines réserves.

Voici la décision qu'elle prit le 27 septembre 1791 :

citoyen français et pour devenir citoyen actif sont fixées par la Constitution « que tout homme qui, réunissant lesdites conditions, prête le serment civique et s'engage à remplir tous les devoirs que la Constitution impose, a droit à tous les avantages qu'elle assure, révoque tous ajournements, réserves et exceptions inscrits dans les précédents décrets relativement aux individus Juifs qui prêtent le serment civique, qui sera regardé comme une renonciation à tous privilèges et exceptions introduits précédemment en leur faveur. »

Mais il faut arriver à Napoléon, c'est-à-dire à quatorze siècles après la destruction du temple, pour voir se dégager nettement la solution du problème de la citoyenneté des Juifs.

Voici encore un extrait authentique de la discussion qui s'instaura au Sanhédrin de 1807, réuni par l'Empereur, et où accoururent les rabbins de la Grande France :

« Le Comte Molé demande :  
« Les Juifs, nés en France et traités par la loi comme citoyens, regardent-ils la France comme leur patrie et se croient-ils obligés de la défendre ?  
« Les III délégués répondent vivement :  
« — Oui, jusqu'à la mort.  
« Le Sanhédrin fixe les règles de vie des Israélites, établit la distinction entre les lois religieuses et les lois politiques, déclare celles-ci caduques et affirme que la loi de l'Etat est la loi.  
« Il interdit la polygamie, le divorce selon la loi de Moïse, l'usure; il autorise les mariages mixtes, en déclarant qu'ils n'entraînent aucun anathème; il délègue les militaires Juifs de tous devoirs religieux, qui ne peuvent se concilier avec leur service. »

On ne saurait évidemment soutenir qu'après des dispositions aussi formelles prises non sans solennité par l'Empereur en conformité des délibérations de l'Assemblée rabbinique, le statut personnel, n'en a pas moins survécu dans l'attribution des droits de citoyens français aux Juifs. Ce statut est aboli le jour même de la signature du décret qui confère la naturalisation : Ceux qui ne sont pas naturalisés sont libres d'en faire l'usage qui leur plaît.

Il s'agit maintenant du texte du décret qui a prononcé la naturalisation collective des Juifs de l'Algérie :

« Les Israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, régis par la loi française, tous droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables. Toute disposition législative, tous sénatus consultes, décret, règlement ou ordonnance contraires sont abolis. »

Fait à Tours le 27 octobre-7 novembre 1870.

Signé : Crémieux, Gambetta, Glais-Bizoin, Fourichon.

(Ce décret avait été préparé par l'Empereur Napoléon III lui-même.) »

Dans les considérations invoquées à l'appui du projet de M. Viollette, on n'est donc nullement fondé à prétendre qu'en conservant aux indigènes à naturaliser collectivement leur statut personnel, on ne fait que copier le précédent de la naturalisation collective des Juifs en 1870.

L'aversion inconcevable de la masse indigène pour la naturalisation française est inimaginable. Sa crainte de se lier par un acte, dont elle ne conçoit pas les avantages et qu'elle considère comme un piège tendu à sa confiance, est pour beaucoup dans cette répugnance. Combien de fois n'avons-nous pas interrogé des indigènes sur leur sentiment à l'égard de la naturalisation. Leur réponse a été invariablement la même : « Je n'en ai pas besoin ». Elle ne diffère que si leur statut personnel, leurs ambitions, leurs projets, leur fait entrevoir la naturalisation comme un moyen sûr et légal d'arriver à leurs fins. Mais ces calculateurs sont en infime minorité et résident généralement en Kabylie, qui est certainement le pays où l'on apprend dès la naissance à compter le mieux en invoquant la protection de Dieu et la faveur du sort.

En ouvrant le volume de l'« Exposé de la Situation générale de l'Algérie, en 1928 », nous relevons ceci :

« Le nombre des demandes d'accession à la nationalité Française formées par des

## UNE VIEILLE QUERELLE

### Le taux d'escompte de la Banque de l'Algérie

#### La Chambre de Commerce d'Alger demande que « soit poursuivie la politique monétaire tendant à réduire le taux officiel de l'escompte en Algérie »

#### Un excellent rapport de M. Rodolphe Solal sur cette question

Querelle déjà vieille que celle qui est faite à la Banque de l'Algérie à propos de son taux d'escompte. Nous avons entendu dans l'Algérie entière des protestations contre notre institut d'émission et souvent les organismes officiels du commerce ont eu à s'occuper de cette question.

Récemment encore, la Chambre de Commerce d'Alger a été saisie d'un rapport de M. Rodolphe Solal, membre de cette compagnie, qui met clairement les choses au point et dont elle a adopté les conclusions. S'agissant d'un sujet aussi controversé, nous croyons qu'il est bon de publier ce rapport très objectif. En voici les termes :

« La question de l'abaissement du loyer de l'argent en Algérie est à l'ordre du jour des problèmes économiques algériens depuis plus de trois ans.

Plusieurs Chambres de Commerce d'Algérie, et, en particulier la Chambre de Commerce d'Alger, se sont livrées à l'étude de la question, et c'est ainsi que notre collègue, M. Cardinal, avait présenté un rapport à la suite duquel notre Compagnie émettait un vœu ainsi conçu :

« Que la Banque de l'Algérie prenne « des dispositions pour aligner sans dé- « lai le taux officiel de l'escompte en « Algérie sur celui de la Banque de « France.

« Pour ce faire, elle alertera M. le « Gouverneur Général, la Région Econo- « mique, les Parlementaires, pour de- « mander au Représentant du Ministre « des Finances au Conseil d'Administra- « tion de la Banque de l'Algérie d'inter- « venir d'urgence en faveur de cette dé- « cision.

« Qu'en cas d'impossibilité, des dispo- « sitions soient prises pour que la Ban- « que de France étende ses prérogatives « sur l'Algérie dans le cadre des dispo- « sitions prévues à ses statuts. »

Depuis cette date, notre Compagnie a continué l'étude de cette question, et il

était nécessaire de ne pas se confiner dans une position absolue, sans étudier le problème sous ses différents aspects.

Il était nécessaire, en effet, de bien situer cette question au regard des intérêts de l'Economie Algérienne, et nous avons pu rassembler les éléments d'appréciation qui nous ont amené à vous soumettre aujourd'hui les résultats de notre étude.

Nous allons prendre pour base de discussion le rapport de notre collègue Cardinal qui, nous n'en doutons pas, a été inspiré uniquement par le désir ardent de défendre et satisfaire le commerce et l'industrie algérienne.

« La loyer de l'argent doit être diminué

Il est certain que ceux qui ont la charge de défendre l'économie algérienne ne peuvent, a priori, qu'être en complet accord sur le principe posé par M. Cardinal, et qui consiste à obtenir l'abaissement du loyer de l'argent.

Si notre Compagnie souhaite ardemment et unanimement que le taux officiel d'escompte en Algérie tende à se rapprocher du taux de la Banque de France, il convient d'attirer l'attention de la Chambre sur le caractère grave que comporterait la mesure envisagée dans le rapport de substituer à l'activité actuelle de la Banque de l'Algérie l'extension des opérations de la Banque de France.

« Pourquoi un institut algérien d'émission

Les principales raisons qui ont conduit à la création d'une Banque spéciale d'émission en Algérie paraissent subsister aujourd'hui, et avant de provoquer une pareille révolution qui créerait une brèche nouvelle dans le rempart de l'autonomie financière de l'Algérie, il convient de mesurer très exactement les conséquences qui pourraient d'ailleurs entraîner une certaine circonspection des autorités chargées de distribuer le crédit à distance, et par suite, une extrême restriction des moyens mis à la disposition de ce pays.

Il est certain que la suppression de la Banque de l'Algérie entraînerait des conséquences désastreuses pour ce pays, car nul n'ignore avec quelle prudence et quelle parcimonie la Banque de France distribue son crédit en France.

Et nous avons eu le souci d'examiner si les mesures préconisées pour atteindre ce but devaient nous donner les résultats désirés. Or, nous avons maintenant le sentiment que nous irions exactement à l'opposé du but à atteindre.

« Nécessité de la Banque de l'Algérie

En premier lieu, M. Cardinal préconise la substitution éventuelle de la Banque de France à la Banque de l'Algérie. Or, il est bien certain que la suppression de la Banque de l'Algérie et l'installation d'une succursale de la Banque de France en Algérie ne peut pas se poser.

En effet, la politique de crédit instaurée par la Banque de l'Algérie est une politique de « crédit colonial » qui consiste à élargir les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de l'Algérie.

Nul n'ignore, en effet, que le coefficient de crédit accordé en Algérie est en moyenne au moins trois fois supérieur à celui accordé en France à une même maison de commerce disposant des mêmes moyens ou garanties.

C'est ainsi, par exemple, qu'une maison de commerce ou une industrie ayant un million de capital peut obtenir en

## BULLETIN

« La « Dépêche » annonce qu'on a commencé les travaux de piquetage d'une nouvelle voie ferrée destinée à relier par la vallée de l'Oued El Athob les lignes de Tunis à Kalâa-Djerda et de Sousse à Henchir-Souatir.

Cette liaison ferroviaire, qui doit desservir l'Algérie par le Kouif et Tébessa, sera raccordée au réseau aux environs respectifs de Haidra et de Kasserine.

L'aménagement de cette voie de communication répond à des besoins stratégiques et les dépenses qu'il entraîne ont été inscrites au budget de la Défense Nationale.

Cette nouvelle contribution financière de la Métropole à l'équipement militaire de la Tunisie ne va pas manquer d'avoir d'heureuses incidences sur la vie économique du pays, la réalisation du projet devant amener la mise en circulation d'une centaine de millions.

Si l'on ajoute cette somme aux crédits affectés à la construction d'ouvrages de protection sur l'ensemble du territoire, notamment à Bizerte, aux frais d'entretien des troupes et à la dotation qui vient d'être consentie par la France au relèvement de la Régence, on atteint un total qui n'est pas inférieur à 600 millions.

Les dépenses faites au titre de l'armement ont toujours apporté à la balance commerciale tunisienne une large compensation à son déficit. Aujourd'hui que les sorties et les entrées tendent à s'équilibrer, elles constituent un apport excédentaire d'argent frais dont l'importance et le bienfait ne sauraient être minimisés.

Algérie facilement un à deux millions de crédit, alors que cette Maison installée en France, ayant le même capital (un million) n'obtiendrait même pas cinq cent mille francs de crédit.

Les exemples sur ce point sont fréquents, et, au cours de notre étude, nous avons appris qu'une grande majorité de maisons de France, ayant de gros moyens financiers, importatrices de vins algériens, demandaient presque toujours à leurs vendeurs, en Algérie, des facilités de paiement, en payant des intérêts de 6 1/2-7 % l'an, et parfois allant jusqu'à 8 %.

Or, si ces maisons avaient la possibilité d'obtenir en France un crédit suffisant pour leurs opérations, elles préféreraient de beaucoup payer le taux normal moyen en métropole de 3 %.

Cet exemple prouve maintenant que si la Banque de France qui est plutôt et surtout une Banque de réescompte applique des taux plus bas que ceux pratiqués par la Banque de l'Algérie, il y a lieu de constater par ailleurs que les Banques secondaires en métropole font payer des taux souvent supérieurs à ceux payés en Algérie.

« Ce qui pourrait se produire

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que pour atteindre le but poursuivi il ne faut pas demander uniquement par des applications de mesures légales l'abaissement du loyer de l'argent à la Banque de l'Algérie seulement, sinon ces mesures auraient pour conséquences des résultats absolument opposés à ceux désirés.

Les commerçants avertis qui ont le sens de cette grande loi économique qui est la loi de l'offre et de la demande comprendront aisément que la Banque de l'Algérie, à laquelle il serait demandé un effort égal à celui de la Banque de France, prendrait alors les mêmes dispositions qui sont les suivantes :

1° Obligation de fournir à la Banque de l'Algérie, comme à la Banque de France, trois signatures.

2° Dès l'instant où la Banque de l'Algérie aurait à courir des risques plus grands au regard de l'élargissement du crédit, suivant la formule de la politique de « crédit colonial », cet Etablissement serait amené à restreindre considérablement les crédits de campagne et les fiches d'escompte de la majeure partie des commerçants et industriels. Ces derniers iraient alors s'adresser aux banques secondaires, et, en vertu de la loi de l'offre et de la demande, les banques secondaires augmenteraient leurs exigences, puisque aucun texte légal ne pourrait limiter leur tarif.

indigènes, en vertu de la loi du 4 février 1919 (loi de reconnaissance de la volonté conjugée de Georges Clemenceau et Georges Leygues) a été de 2.280 depuis la mise en vigueur de la loi jusqu'au 31 décembre 1935. »

Ainsi, par an, le nombre de demandes, de la part d'une population de sept millions d'habitants, est de 144 et cela malgré les facilités accordées au demandeur pour obtenir sa naturalisation.

Une fois naturalisé, il perd tout crédit auprès de ses coreligionnaires. Malheureusement il s'attire aussi leur haine.

A Monastir, en Tunisie, pendant les troubles qui désolèrent la Régence, des Tunisiens fanatiques entrèrent dans le cimetière et y profanèrent les tombeaux des Tunisiens naturalisés français.

Dans une ville du Sud-Ouest de l'Algérie, un indigène instruit, lettré, membre du Barreau, se vit l'objet de persécutions de la part de ses coreligionnaires, d'abord parce qu'il s'était fait naturaliser Français et ensuite parce que, comme musulman, il voulait épouser sa cousine. Avant d'arriver au mariage, la lutte dura dix ans et le soir du mariage, cet indigène, de surcroît délégué financier et ardent partisan des réformes algériennes, même risqué, reçut en plein front un coup de pistolet dont il porte une large cicatrice.

Dans notre prochain article, nous évoquerons l'histoire de l'Afrique romaine et comment les Césars s'entendaient à étendre le bénéfice de la citoyenneté romaine aux Berbères qui en servaient les intérêts et la grandeur.

« Lisez "EXCELSIOR" tous les jours

Jules CAZENEVE.

(A suivre.)

Abonnez-vous aux « Hommes du Jour » 25 francs par an 29, rue Bleue, Paris

# Journalistes !

J'admire cette union soudaine des journalistes et directeurs de journaux parisiens réclamant l'augmentation du prix de vente des journaux au nom des intérêts des journalistes.

Mais pourquoi mes chers confrères voulez-vous augmenter le prix du journal ?

Pour améliorer votre situation ? Pour caser davantage de confrères à la traîne ? Ne croyez-vous pas qu'en atteignant le même résultat en diminuant le nombre de pages des journaux ?

Un de mes bons confrères qui ne manque cependant ni de sens critique ni d'esprit soutenait un jour très sérieusement que le nombre de journalistes engagés dans l'équipe d'une rédaction est fonction du nombre de pages du journal.

Quelle erreur ! Qu'y a-t-il, grands dieux, dans tout ce papier que vous offrez au lecteur et que le lecteur se dépêche de revendre au poids ? Des titres, des clichés, de fades comptes-rendus de reporters mondains et publicitaires. Ça des journalistes ?

Et des pages omnibus de la mode, et de la femme, et de l'enfant, reçues toutes faites de Paris ou d'ailleurs. Ça du journalisme ?

Et ce journal bazar où l'on trouve de tout mais de tous les articles à la tréize, ces monoprix de la pensée et de l'information vous êtes bien sûr qu'ils font vivre beaucoup de journalistes ?

Allons, mes confrères, les vrais, comptez-vous sur les doigts, combien êtes-vous dans chaque feuille, et quel rôle y jouez-vous ?

Le papier est cher ? Paraissez sur moins de pages et n'ayez pas la prétention d'affirmer que la pensée sera ainsi comprimée.

Otez donc du journal l'inutile, le bouche-trou, les informations sans intérêt, les clichés ridicules.

Voulez-vous que le lecteur soit intéressé par ce qui se passe à Pékin ou au Kamchatka quand vous lui mauguiliez la vérité, ou pratiquiez l'étouffement des faits qui se déroulent près de lui ?

A quoi sert de remettre à toutes occasions les clichés de nos hommes politiques sur le papier ?

Revoyez vos collections. Au cours de sa vie politique vous avez remplacé deux cents fois Maginot, cinq cents fois Poincaré, un millier de fois Clemenceau.

Que diraient vos lecteurs si vous leur reproduisiez autant de fois le même article ?

Supprimez toutes ces répétitions. Comme dirait l'Auvergnat : « C'est pas que ça soit sale, mais ça tient de la place ! »

Supprimez tout cela et permettez aux journalistes, aux vrais, d'exprimer entièrement leur pensée.

Il ne faut pas beaucoup de papier pour traduire ce que l'on ressent fortement.

Laissez donc la mode aux journaux de modes, que nous importe que Madame Courtèfesse ait été « délicieusement silhouettée dans sa robe en lamé noir » au dernier pince-cul officiel ?

Faites du journalisme, du courageux, du sincère.

Et alors dans nos grands journaux vous rendez à la circulation des copistes sans envol et de plats thuriféraires et ferez une place aux vrais journalistes, qui, pour la plupart, à notre époque de pot de colle, de ciseaux et de clichés et aussi d'opportunisme et d'équilibre savant, ne trouvent plus à employer leur plume.

Alfred KLEPPING.

## Bourguiba, attention !

Vous prononcez des paroles imprudentes que vous pourriez avoir à regretter, car le Ministère Blum n'est pas éternel et, de plus, il manœuvre mal.

Et voici ce que nous lisons dans un numéro du « Petit Matin » :

« Signalons à titre d'information que La Flèche rend compte, aujourd'hui, de la réception de M. Habib Bourguiba par la section parisienne, nouvellement formée, du néo-destour et qui est présidée par le docteur Thameur. A cette réception à laquelle le parti frontiste de Bergery apporta sa collaboration, prirent en particulier la parole, M. Messali, chef de l'Etoile Nord-Africaine, dissoute, et M. Habib Bourguiba.

« Notre confrère rapporte en ces termes l'intervention de M. Habib Bourguiba : « Le secrétaire général du Néo-Destour tint tout d'abord à assurer M. Messali de la solidarité de son parti et esquissa rapidement un plan d'action revendicatrice commun à la Tunisie, à l'Algérie et au Maroc. Et puis, cette fois, en langue arabe, afin que tout l'auditoire puisse le mieux comprendre, il passe en revue les tâches qui incombent au néo-destour. Il parla de l'activité des jours derniers, exposa brillamment, avec flamme, la politique que le parti devra suivre demain et, finalement, lui aussi, il projeta l'idée frontiste d'émancipation complète pour la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, suivie de l'intégration, librement consentie, de chacun des trois pays dans un système méditerranéen à forme fédérale. »

### PRIMES A NOS ABONNES

Tout abonné à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1937 qui nous enverra 12 bandes plus un franc 50 pour le port recevra une belle prime de la valeur du prix de l'abonnement.

Qu'on se le dise.

# Echos et Nouvelles

## L'AID KEBIR

Les fêtes de l'Aid Kebir se sont déroulées dans une tristesse dont rien n'approche. Le nombre des moutons a été très inférieur à celui des années précédentes, ce qui se comprend avec la crise qui sévit si lourdement sur le pays.

## LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT

AUX AFFAIRES ETRANGERES A TUNIS Nous arriverons peut-être un peu tard pour lui souhaiter une cordiale bienvenue parmi nous et nous espérons que son séjour n'aura pas été inutile à la Tunisie.

## DANS LA LEGION D'HONNEUR

Nous adressons nos plus sincères et cordiales félicitations à M. Rastoue, agent général des Messageries Maritimes à Marseille, qui vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

M. Rastoue est le cousin de notre rédacteur en chef.

## A SAINT GERMAIN

Par suite de la mutation du receveur de notre bureau de postes à Moknine, c'est Mme Chassy qui a été nommée receveuse des postes à Saint-Germain.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

## BIBLIOGRAPHIE

### Quand l'Amour triomphe

par Barthe Maurice-Pelloutier Un vol. in-8 cour. 192 pages. Prix : 12 francs.

En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur Eugène Figuière, 169, boulevard Montparnasse, Paris-14<sup>e</sup>.

### Histoires Hitlériennes

par Sanaud Un vol. in-8 cour. 192 pages.

En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, à Paris.

## Administration des Habous

### Avis de Constitution d'Echange

#### KERCH EL GHABA (Caïdat de la Banlieue)

Le lundi 1<sup>er</sup> mars 1937, à 10 heures, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, à l'adjudication d'échange d'une olivette dite Ghirane El Heïname, à Kerch El Ghaba, complantée de 51 pieds d'olivier, d'une contenance de 1 ha, 75 environ, sur une mise à prix de : 8.000 francs.

#### SOUSSE

Le mardi 2 mars 1937, à 10 heures, il sera procédé à l'Agence des Habous de Soussse à l'adjudication d'échange de :

1<sup>o</sup> Une olivette située à proximité d'El Mas-lakh dans la forêt de Soussse, complantée de 4 oliviers, d'une superficie de 1.000 m2 environ, sur une mise à prix de : 7.300 francs.

2<sup>o</sup> 3/5 indivis d'une « Zeriba » sise rue Sabbat Ennarj n° 8 à Soussse, sur une mise à prix de : 4.095 francs;

3<sup>o</sup> Une parcelle de terre à Bou Hassina, dans la forêt de Soussse, comprenant deux oliviers, d'une contenance de 182 m2 environ, sur une mise à prix de : 1.150 francs.

#### DJERBA

Le lundi 8 mars 1937, à 10 heures, il sera procédé à l'Agence des Habous de Djerba à l'adjudication d'échange de :

1<sup>o</sup> Une parcelle de terre à Birat Chemâel, à Khomos Affar, à Djerba, comprenant 9 oliviers et 23 palmiers, d'une superficie approximative de 9.090 m2, sur une mise à prix de : 2.500 francs.

2<sup>o</sup> Deux parcelles de terre et 7 oliviers dans la forêt de Sadoukche, d'une con-

tenance approximative de 4.180 m2, sur une mise à prix de : 500 francs.

3<sup>o</sup> Une parcelle de terre à Houmet Taourit, à Djerba, complantée de 9 oliviers et de deux amandiers et accusant une contenance approximative de 140 m2, sur une mise à prix de : 500 francs.

4<sup>o</sup> Neuf parcelles de terre dépendant de l'Oukalat des Habous de Zarzis, ayant des valeurs variant entre 15 et 500 francs.

Pour plus amples renseignements et consultation des plans et cahiers des charges, s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de la Djamaïa et aux Agences des Habous sus-indiquées.

## Administration des Habous

### Avis de Constitution d'Enzel

#### SOUSSE

Le mardi 2 mars 1937, à 10 heures, il sera procédé à l'Agence des Habous de Soussse à l'adjudication d'enzel d'une maison et d'un magasin y contigus sis rue Général Chanzy n° 65, à Soussse, sur une mise à prix de : 800 francs.

#### MONASTIR

Le mercredi 3 mars 1937, à 10 heures, il sera procédé à l'adjudication d'enzel à l'Agence des Habous de Monastir de :

1<sup>o</sup> La moitié distinte par partage de l'emplacement d'une huilerie en ruine sise à Houmet Etrabelsia à Monastir, sur une mise à prix de : 175 francs.

2<sup>o</sup> 14 lots à bâtir situés à Monastir, dans sa banlieue et à Beni Hassen, ayant des valeurs à titre d'enzel variant entre 30 et 360 francs et à titre melk entre 600 et 7.200 francs (ces lots pouvant être cédés soit à enzel, soit à échange au gré des enchérisseurs).

#### SFAX

Le samedi 6 mars 1937, à 10 heures, il sera procédé à l'Agence des Habous de Sfax à l'adjudication d'enzel d'une maison en ruine située rue d'El Djem n° 36 à Sfax, sur une mise à prix de : 150 fr.

#### KAIROUAN

Le jeudi 11 mars 1937, à 10 heures, il sera procédé à l'Agence des Habous de Kairouan à l'adjudication d'enzel d'une maison située à Rebat El Brachena n° 2 à Houma Kebli de Kairouan sur une mise à prix de : 350 francs.

Chaque jeudi, à 10 h., il sera procédé à l'Administration des Habous à Tunis à l'adjudication d'enzel des lots restants des terrains à bâtir : Eitalaa et Ardh Echouchania au Kram, des terrains à bâtir situés à proximité de Bir Tarraz à Radès et des terrains à bâtir situés près l'Ecole de Sidi-bou-Saïd.

Pour plus amples renseignements et consultation des plans et cahiers des charges, s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de la Djamaïa et aux Agences des Habous sus-indiquées.

## Pour les Estiveurs

### A vendre à Saint-Germain

dans le lotissement Panjard près du Casino

dans la traverse entre les villas Daumet et Rozard

trois emplacements de 2 m. 50 ou 2 m. pour cabines de bains de mer

Prix demandé : 2.000 francs pour les trois : une seule, 700 francs.

S'adresser chez M. Serra, villa « Marie-Antoinette », rue de Bretagne à St Germain.

### DEMANDEZ PA...OUT

## Le Rhum Chauvet

JULES CURTELIN ET JEAN GASSAR Représentants-dépositaires 4, Rue de Flandres - TUNIS

# Plus que jamais

## ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement....

L'acquisition la plus sûre....

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

## HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.

Voir ou écrire :

A. Naccache 6, RUE D'ALGER - TUNIS  
Téléph. 10.40



## Placement Or

Sur terrain d'avenir, Grand lotissement : 40.000 mc. au Belvédère-supérieur parcelles de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis - TEL. : 10.40.

## Raymond VALENSI

Ingénieur Architecte

TUNIS - 22, Rue de Russie - TUNIS

DEPOT DE MACHINES AGRICOLES  
41, Rue Al-Djazira, 41

## PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira

BLOCH Léon Fils

Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

## VÊTEMENTS

J. BELL

V. DARVAUX

reunis

Téléph. 30.55

7, Rue des Reïges

TUNIS

Vêtements

Civils et

Militaires

Rayon spécial

de décorations

et insignes

## VILLA DE L'ARCHET

St-CERGUES LES VOIRONS

à 6 kilomètres d'Annemasse, 12 de Genève. Altitude 750 mètres. Séjour agréable.

La villa de l'Archet est renommée pour sa cuisine et sa bonne tenue.

Réduction pour long séjour.

Mme Vve DUCRET, propriétaire.

## Hammam-Lif

Etablissement

Thermal

Municipal

ouvert toute l'année

de 7 h. à 11 h.

et de 14 h. à 18 h.

## Docteur Albert SARFATI

Médecin-Dentiste

Avenue de la Gare - HAMMAM-LIF

Spécialité de travaux américains

Bridges, dents en Or, en Porcelaine

Appareils fixes et démontables

Extractions des dents sans douleurs

- Prix très Modérés -

## Maisons recommandées

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuenod - 1<sup>re</sup> Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Artificiers - Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1<sup>er</sup> ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres - Cuisine réputée à prix fixe, à la carte - Ascenseurs.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentero et Garcia - Tél. : 24.17 - 1, Rue Al-Djazira, Tunis - Gros, demi-gros, détail.

Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. - M. A. Comby - 5, Rue d'Angleterre, et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis - Brami Frères & Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France - 1<sup>er</sup> ordre - L. de Lacroix, propriétaire - (Soussse-Tunisié).

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

## Achetez votre épicerie chez un épicier

# AU BON CAOUA

113, Rue de Portugal - Tunis  
et dans ses succursales

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs  
Siège Social à Tunis - Succur. à Soussse, Sfax et Bizerte  
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba.  
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. - Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. - Ordres de Bourse. - Dépôts de Titres. - Location de coffres-forts.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## Office Français Immobilier & Commercial

(35 ANNEE) « ASSURANCES » (35 ANNEE)  
28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

## Compagnie de Navigation Mixte SERVICE D'HIVER

Départs assurés par vapeur grand rapide EL BIAR

Départs de Tunis tous les jeudis à 11 h. du matin.

Arrivées à Marseille tous les vendredis à 14 h.

Départs de Marseille tous les lundis à 12 h. du matin

Arrivées à Tunis tous les mardis à 17 h.

Pour frêt et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.

Agents, PEDELUPÉ et PIETRA. René PIETRA Succ

## Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME  
au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés  
Registre du Commerce : TUNIS n° 1025  
Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère  
AGENCES EN TUNISIE :  
Tunis - Bizerte - Sfax - Soussse  
ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS  
Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Cl. nge  
Délivrance de Lettres de Crédit sur le Monde entier  
Emission de Lettres de Crédit et de Chèques Touristiques en Lires Italiennes

## Moulins-Concasseurs Bamfords "LE RAPIDE"

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...

1.200 références en Tunisie

Essais, devis et renseignements franco sur demande

## INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage - TUNIS

## Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DIX pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger - Tunis.

## C<sup>te</sup> Générale Transatlantique

Services Maritimes entre Tunis et Marseille  
Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables.  
Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 3 h. et de Bizerte à 15 h.  
Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

## Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL-PELLET César, agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse

Dynamite Gomme A et N° 1, Détonateurs, Méches de mines, 3 tissus goud rond - Téléphone 1.39

Adresse Télégraphique : Pellet - Tunis

## Grande Distillerie Tunisienne G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et Rue de Besançon - TUNIS  
Liqueurs de premier choix - Vins en gros  
SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI  
Récompenses à plusieurs expositions et concours. - Médaille d'Or - Exposition Universelle de Paris 1900. - Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

## AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle « LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à Agent général M. Gustave BESSIS,

1 bis, Rue Es-Sadikia - TUNIS - Téléphone : 04-79